

Rapport de la commission de gestion Exercice 2022

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie le 07 juin 2023 pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de la Commune et de contrôler l'efficacité avec laquelle est géré notre patrimoine.

Cette séance a eu lieu en présence de M. Mark Wingses, syndic, et Messieurs Jean-François Rubin, Eric Rondot et Marc Genton, municipaux. Nous avons passé en revue les comptes communaux 2022 ainsi que le rapport de gestion. Nous avons obtenu les réponses à nos différentes questions et éclaircissements de sorte que, sous réserve de notre bonne compréhension, nous estimons avoir été parfaitement renseignés.

Les comptes de la Commune sont révisés par la société Ofico fiduciaire SA sur la base d'un examen succinct. Elle indique dans son rapport qu'ils n'ont pas relevé de faits qui leur laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes aux dispositions du règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

La Municipalité a préparé un rapport de gestion pour l'année 2022, riche, fourni et clair, et nous la remercions. La commission espère que chaque membre du Conseil en aura pris connaissance pour connaître toutes les informations relatives à la commune de Lully lors de cette année.

Notre budget 2022 prévoyait un excédent de charges de Fr. 219'000, les comptes finaux bouclent sur un excédent global des revenus de Fr.225'437.63. Ceci est dû à une augmentation des recettes fiscales ordinaires et extraordinaires notamment de l'impôt sur les droits de mutation. La municipalité nous a expliqué privilégier une approche prudente lors de l'établissement du budget afin d'éviter de mauvaises surprises lors de la clôture des comptes. De plus, la municipalité aimerait présenter un budget d'investissement pour le futur de Lully dès 2025 au contraire des budgets de fonctionnement de ces dernières qui nous ont permis d'augmenter nos réserves.

Cet excédent de revenus a été attribué aux fonds de réserve bâtiments, car la Municipalité prévoit de venir vers la fin de l'année avec un projet concernant le bâtiment actuel de la poste et le complexe qui inclut la grande salle. En effet, des modifications de la grande salle seront nécessaires pour permettre l'accès à celle-ci aux personnes à mobilité réduite.

La commission a demandé des éclaircissements sur l'établissement de la facture de péréquation financière et le futur de celle-ci. Il a été répondu que la méthode de calcul actuelle qui est très complexe sera modifiée par une méthode plus simple et plus compréhensible. Cette nouvelle façon de calculer la péréquation financière devrait être bénéfique pour Lully et devrait entrer en vigueur début 2025. Cela permettra à la commune d'avoir un peu plus de liberté pour la gestion des deniers publics.

Communications :

- Nous avons constaté l'implication de la municipalité dans l'élaboration d'un programme de législature en faveur de la transition écologique pour la Région Morges. Il serait intéressant de présenter celui-ci avec les mesures que l'on pourrait appliquer au niveau de notre commune au conseil général, voire même à la population de notre village.
- Nous nous sommes renseignés sur les différents entretiens différenciés effectués dans notre commune tels que les plantations de haie vive proche de la poste ou au terrain de foot ainsi que les efforts faits pour revitaliser le talus le long de la route cantonale. Ce sont des efforts dont les résultats seront visibles dans les 3 à 5 ans et dont nous encourageons la municipalité à mieux communiquer la démarche aux habitants de notre commune afin d'éviter les malentendus.
- Nous notons que le radar pédagogique acquis en 2022 n'a toujours pas été livré et donc que les mesures prévues pour étayer les demandes à la direction générale de la mobilité et des routes n'ont pas encore pu être effectuées.
- Les mesures de formation et de protection des données informatiques de la commune en particulier contre le risque d'une erreur de manipulation de la part de nos employés communaux ont été prises et cela permet de réduire le risque que les données de la commune soient piratées.
- Nous avons constaté la sous-utilisation de la grande salle au niveau des locations et encourageons la municipalité à étudier les raisons de ce manque d'intérêt et de prendre des mesures pour y remédier. Il faut noter que la salle au-dessus de la cantine est aussi disponible pour la location et permet d'accueillir jusqu'à 16 personnes.

Nous aimerions encore remercier le personnel communal ainsi que les membres du bureau pour leur travail et leur investissement pour notre commune. En particulier, nous voulons remercier M. Philippe Isoz pour ses 12 ans aux petits soins de de notre commune et M. Fabien Coucet pour son engagement en tant que vice-président du conseil.

En conclusion, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les comptes 2022 tels que présentés par la Municipalité ainsi que sa gestion.

Madame Ingrid Virnot, membre

Monsieur Michaël Tasev, membre

Monsieur Nicolas Gfeller, rapporteur

Lully, le 09 juin 2023